



## DECISION

du 31 Août 2023

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**

-  
Canton de  
**Valensole**

-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

**OBJET :** Demande de subvention auprès de la Région SUD pour l'équipement de la Police Municipale dans le cadre de « l'aide aux Forces de Sécurité » - Dispositif « Région Sud, la Région sûre ».

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'alinéa 26 de l'article L.2122-22 susvisé ;

**Vu** le courrier du 4 août 2023 de la Région Sud, informant de la mise en place d'une aide aux communes dans le cadre du dispositif « Région Sud, la région sûre » dédiée à l'équipement des Polices Municipales ;

**Vu** le souhait de la collectivité d'équiper ses agents de la police municipale en les équipant de caméra piétons et de gilets pare-balle ;

**Vu** le chiffrage du projet estimé à la somme de 2 850 € hors taxes pour les caméras piétons et la somme de 2 870 € hors taxes pour les gilets pare-balle, devis réalisés par la société SURETECH en date du 30/08/2023 ;

## DECIDE

**Article 1er :** De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région SUD dans le cadre de l'aide aux communes au titre du dispositif « Région Sud, la région sûre », pour un coût global de 5 720 € hors taxes ;

**Article 2 :** De solliciter cette subvention pour un montant de 2 860 €, auprès de la Région SUD au vu des critères retenus, la part d'autofinancement de la commune sera de 2 860 € hors taxes ;

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Président de la Région SUD et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,  
Le 31 Août 2023

Le Maire,

Paul AUDAN